

# GUIDE PRATIQUE

## PROTECTION DES ÉQUIDÉS



Face au phénomène des actes d'agressions et de mutilations des équidés, la compagnie de gendarmerie départementale d'Arles a renforcé sa manoeuvre de surveillance et son dispositif de sécurisation sur l'ensemble du territoire.

Chaque jour, ce sont près de **50 gendarmes** qui réalisent une mission de près ou de loin sur la thématique des équidés.

**1**

### MANOEUVRE DE JOUR

Patrouilles **quotidiennes**

**Mobilisation des 9 brigades territoriales**

**2**

### MANOEUVRE DE NUIT

Multiplication des patrouilles **nocturnes ciblées**

**Jusque 5 heures du matin**

**3**

### ENQUÊTE JUDICIAIRE

**1 fait**

Investigations en cours de la brigade de recherches **d'Arles**

**4**

### SENSIBILISATION ACCRUE

**Conseils techniques** délivrés

# Assurer la protection de mes chevaux

Une grille d'analyse simple pour une protection plus efficace de votre site.

Pour protéger votre site, vous devez identifier les points suivants

1 – **Les Accès** : les zones dans lesquelles sont stationnés les chevaux, les zones de mise à l'abri, les zones isolées et les zones à l'abri des vues

2 – **Votre zone à protéger** : une ou des zones proches des bâtiments techniques ou d'habitations, qui peut faire l'objet d'une surveillance aisée et qui pourrait accueillir tout ou partie des animaux

3 – **Systèmes de détection** : de type caméras de chasse/vidéosurveillance, spots lumineux autonomes à détection de présence..., qui serviront à la détection d'une éventuelle présence/intrusion ou approche de votre zone à protéger. **L'emploi de signalétique permet d'affirmer la maîtrise de votre espace.**

Pour protéger au mieux vos animaux du risque de malveillance, pensez à :

1 – **Les visiter régulièrement**, relever un éventuel stress ou comportement anormal

2 – **Rentrer les équidés le soir**, dans les box, stabulations, écuries ou les rassembler au plus près des bâtiments surveillés dans les prés

3 – **Ranger les matériels** susceptibles d'engendrer ou d'encourager le ou les auteurs à commettre des actes de cruauté

4 – **Communiquer** avec les propriétaires et/ou les visiteurs en les sensibilisant à la menace : répertorier les évènements anormaux

## Prévenir la Gendarmerie

Ne pas hésiter, pour toute situation anormale, à contacter les services de Gendarmerie en composant le « 17 » .

Ne pas intervenir directement, collecter un maximum de renseignements sur le ou les auteurs (nombre, descriptions physiques, plaque d'immatriculation du véhicule...).

IDENTIFIER UNE BRIGADE ?



LOCALISER LA BRIGADE LA PLUS PROCHE **ICI**